

**MAIRIE  
DE  
COMBRONDE**



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17/12/2008**

**DATE DE LA CONVOCATION : 12/12/2008**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19**

**NOMBRE DE PRESENTS : 12**

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 18**

*Président : Thierry ONZON*

*Présents : Mesdames Michèle VIALANEIX, Sandra PRAS, Nathalie RICHARD LEGAY, Paulette PERROCHE ; Messieurs Raoul LAMOUREUX, Bernard LAMBERT, Jean-Paul POUZADOUX, François TARDIF, Thierry ONZON, Dominique LABOISSE, Bernard GARCEAU, Eric AUBRY, Raoul LANORE.*

*Absents excusés : Fabienne DOS SANTOS (pouvoir à Michèle Vialaneix), Lise CHEVALIER (pouvoir à Thierry ONZON), Jean Michel GRIVOTTE (pouvoir à Bernard LAMBERT), Stéphane PERREIRA (pouvoir à Bernard GARCEAU), Delphine PERRET (pouvoir à Sandra PRAS)*

*Absents : Alain ESPAGNOL*

*Secrétaire de séance : Michèle VIALANEIX*

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Michèle VIALANEIX est désignée pour assurer cette fonction qu'elle a acceptée. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.*

*Le maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché par extrait le 10 DECEMBRE 2008 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

*Le Conseil Municipal reporte son approbation à la prochaine séance compte tenu de l'absence des questions diverses.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Coût de fonctionnement des écoles – participation des communes*
- 2- SIEG – transfert de la compétence optionnelle – éclairage public*
- 3- PLU – modification (Zone de la Varenne)*
- 4- Arbre de Noël de la Commune – Bons d'Achat*
- 5- Demandes de subventions – DGE 2009*
- 6- Participation – frais de scolarité – commune de Cellule*
- 7- Budgets Communal – gendarmerie – assainissement – Paiement des factures en investissement*
- 8- Prix des repas – CLSH*
- 9- Travaux de rénovation - Salle de Sport – demande de subvention au Conseil Général*
- 10- Questions diverses*

## COUT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les écoles aux communes dont les enfants fréquentent l'école de COMBRONDE pour l'année 2007 – 2008.

Le montant des dépenses de fonctionnement supporté par la commune de Combronde au cours de l'année 2007-2008 est établi comme suit :

Considérant que l'augmentation de l'année 2006-2007 a été conséquente, le Conseil municipal avait proposé de reporter une partie du coût sur l'année 2007-2008 tel que ci-après :

RENTREE	2007
<b>ECE COUT PAR ELEVE</b>	Coût de fonctionnement + 53.14€/élève
<b>ECM COUT PAR ELEVE</b>	Coût de fonctionnement + 48.39€/élève

Le montant des dépenses de fonctionnement supporté par la commune de Combronde au cours de l'année 2007-2008 est établi comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE				
DEPENSE		TOTAL ANNEE 2006/2007	% augmentation	TOTAL ANNEE 2007/2008
EAU ASSAINISSEMENT		353,20 €	1,00%	356,73 €
ELECTRICITE		3 742,12 €	5,00%	3 929,23 €
COMBUSTIBLES		220,09 €	10,00%	242,10 €
SOUS - TOTAL		4 315,41 €	5,33%	4 528,06 €
PERSONNEL		<b>34 122,04 €</b>	<b>3,00%</b>	35 145,70 €
DEPENSES COMMUNES		<b>16 077,47 €</b>	<b>3,00%</b>	16 559,79 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 514,91 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>56 233,54 €</b>
<b>NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS</b>		109		118
<b>TOTAL PAR ENFANT</b>		<b>500,14 €</b>		<b>476.56€</b>
ECOLE MATERNELLE				
DEPENSE		TOTAL ANNEE 2006/2007	% augmentation	TOTAL ANNEE 2007/2008
EAU ASSAINISSEMENT		365,30 €	1,00%	368,95 €
ELECTRICITE		0,00 €	5,00%	0,00 €
COMBUSTIBLES		0,00 €	10,00%	0,00 €
SOUS - TOTAL		365,30 €	5,33%	368,95 €
PERSONNEL		<b>63 371,03 €</b>	<b>3,00%</b>	65 272,16 €
DEPENSES COMMUNES		<b>16 077,47 €</b>	<b>3,00%</b>	16 559,79 €
<b>TOTAL</b>		<b>79 813,80 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>82 200,90 €</b>
<b>NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS</b>		102		104
<b>TOTAL PAR ENFANT</b>		<b>782,49 €</b>		<b>790.39€</b>

Le coût de fonctionnement pour les communes de Saint-Myon et de Saint-Hilaire-la-Croix est fixé tel que ci-après :

<b>SAINT MYON</b>			
ECOLE	NOMBRE ELEVES	COUT 2007-2008 EN €	RESTE DU 2006-2007
ECOLE MATERNELLE	2	1 580,79 €	96,78 €
ECOLE PRIMAIRE	5	2 382,78 €	265,70 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 963,56 €</b>	<b>362,48 €</b>
<b>SAINT HILAIRE LA CROIX</b>			
ECOLE	NOMBRE ELEVES	COUT 2007-2008 EN €	RESTE DU 2006-2007
ECOLE MATERNELLE	7	5 532,75 €	338,73 €
ECOLE PRIMAIRE	10	4 765,55 €	531,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 298,31 €</b>	<b>870,13 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1/approuve ce calcul

2/autorise le Maire à établir les titres correspondants

**SIEG – TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE – ECLAIRAGE PUBLIC**

L'adjoint en charge du dossier de l'éclairage public présente le projet de délibération proposé par le SIEG.

Compte tenu du délai de réflexion,

Compte tenu de la complexité du dossier,

Compte tenu de l'impact financier qu'induit ce choix,

Compte tenu que la continuité du fonctionnement actuel du SIEG est assurée jusqu'à la fin du premier trimestre 2009,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

1/ reporte sa décision au prochain conseil municipal de janvier 2009.

2/ demande au Maire de bien vouloir en informer le SIEG.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION (ZONE DE LA VARENNE)**

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait engagé un important programme de travaux en vue de la réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités de La Varenne,

Après avoir rappelé que ce projet de réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités de La Varenne, tout en étant compatible globalement avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel de la Commune de Combronde, correspondait à différents zonages, notamment des zones AUai et Uai,

Après avoir indiqué que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait sollicité la Commune pour engager une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme en vue d'avoir un zonage et un règlement uniques pour l'ensemble du secteur correspondant à la zone d'activités de La Varenne,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

*- En premier lieu, d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue d'adapter le zonage et le règlement du PLU concernant le secteur de La Varenne au projet de réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités de La Varenne,*

*- En second lieu, de confier une telle mission au cabinet Campus Développement pour un montant de 3 900 € HT, étant entendu que les frais d'étude et de procédure seront pris en charge par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, conformément à une délibération du Conseil Communautaire.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1/ Décide d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue d'adapter le zonage et le règlement du PLU concernant le secteur de La Varenne au projet de réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités de La Varenne,

2/ Confie une telle mission au cabinet CAMPUS Développement pour un montant de 3 900 € HT, étant entendu que les frais d'étude et de procédure seront pris en charge par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, conformément à une délibération du Conseil Communautaire.

3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer tout contrat avec le cabinet CAMPUS Développement.

## **ARBRE DE NOEL DE LA COMMUNE BONS D'ACHATS – LECLERC ENVAL**

A l'occasion des fêtes de Noël, le Maire propose d'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 50€ au magasin LECLERC à ENVAL. Ces « chèques-cadeaux » seront destinés aux enfants du personnel et des élus communaux âgés de 10 ans inclus à 15 ans inclus dans l'année. Une carte cadeau de 150€ sera offerte à la personne ayant effectué un stage de plusieurs mois au sein des services de la commune.

Les enfants de la naissance à 9 ans inclus recevront un cadeau offert par la municipalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

1) Autorise le Maire à acquérir des bons d'achat pour les enfants et la stagiaire concernés ainsi que les cadeaux de Noël pour les moins de 10 ans auprès du magasin LECLERC à ENVAL.

## **DEMANDES DE SUBVENTION – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009**

Le Maire présente les dossiers de demande de subvention pour la Dotation Globale d'équipement de 2009. Il expose que la commune peut présenter trois demandes auprès de la sous-préfecture cette année.

- FICHE N°5 : locaux scolaires
- FICHE N°9 : étude de diagnostic sur les bâtiments résultant d'obligations réglementaires
- FICHE N°10 : aide à la mise en place de la procédure ACTES de transmission dématérialisée des actes des collectivités.

**FICHE N°5** : Rénovation du groupe scolaire. Demande de subvention DGE 2009.

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal avait décidé d'engager la réalisation d'un important programme de rénovation de l'ensemble des locaux du groupe scolaire, avec 2 tranches de travaux :

- Une première tranche correspondant aux travaux de 1<sup>ère</sup> urgence pour la réfection du chauffage de l'école primaire et de la cantine (1<sup>ère</sup> tranche),
- Une seconde tranche correspondant aux autres travaux de rénovation à engager en 2009, suite au diagnostic général réalisé début 2008 (2<sup>ème</sup> tranche).

Après avoir rappelé que les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche étaient largement engagés et avaient ainsi permis de maintenir le chauffage des locaux scolaires pour l'hiver 2008/2009,

Monsieur le Maire présente le programme des travaux projetés en 2<sup>ème</sup> tranche et le plan de financement correspondant qui s'établit comme suit :

<b>Investissement HT 2<sup>ème</sup> tranche</b>	<b>600 000 €</b>
<b>Investissement TTC 2<sup>ème</sup> tranche</b>	<b>717 600 €</b>
Subventions publiques	
DGE 2009 (30% du montant HT)	180 000 €
Conseil général (30% du montant HT)	180 000 €
-----	
360 000 €	
Fonds de compensation de la TVA	111 099 €
Autofinancement communal	246 501 €
<b>Total des recettes</b>	<b>717 600 €</b>

Monsieur le Maire propose alors de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DGE 2009 et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- 1/ Approuve le programme 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation du groupe scolaire et le plan de financement correspondant tel qu'exposé ci-dessus.
- 2/ Sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DGE 2009 et approuve le dossier de demande de subvention qui vient de lui être présenté.
- 3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment déposer le dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat.

**FICHE N°9 : étude de diagnostic sur les bâtiments résultant d'obligations réglementaires**

Il s'agit des diagnostics thermiques, amiante, plomb.

Le taux est de 60% pour une subvention plafonnée à 24 000€ soit un montant de dépenses plafonné à 40 000€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1/ Approuve le programme

2/ Sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DGE 2009 et approuve le dossier de demande de subvention qui vient de lui être présenté.

3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment déposer le dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat.

**FICHE N°10 : aide à la mise en place de la procédure ACTES de transmission dématérialisée des actes des collectivités**

Sont subventionnées les dépenses d'investissement spécifiques, nécessaires à la sécurisation de la télétransmission des actes.

Plafond de dépenses éligibles : 5 000€. Taux de 50%.

Les dépenses de fonctionnement sont exclues. (abonnement...)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que cette année, la commune a changé de prestataire informatique et que la société SEGILOG a été retenue parmi les candidats consultés.

Cette société informatique permet la mise en place de la transmission dématérialisée des actes des collectivités par l'intermédiaire de deux prestataires :

**1/SRCI**

La mise en place de ces logiciels occasionne un coût de :

- INSTALLATION DU LOGICIEL DE TELETRANSMISSION
  - Déploiement : 250€ HT
  - Abonnement : 150€ HT
- APPPOSITION DE TAMPONS ELECTRONIQUES
  - Déploiement : 299€ HT
  - Abonnement : 70€ HT

**2/ FAST**

- INSTALLATION DU LOGICIEL DE TELETRANSMISSION
  - Déploiement : 390€ HT
  - Abonnement : 408€ HT
- APPPOSITION DE CERTIFICATS ELECTRONIQUES
  - Matériel : 137€ ou 115€ à partir de deux
  - Logiciel : 84€ ou 61€ à partir de deux

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1/ Approuve le programme, prend acte du montant global de la dépense,

2/ Sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DGE 2009 et approuve le dossier de demande de subvention qui vient de lui être présenté.

3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment déposer le dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat.

**PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE – COMMUNE DE CELLULE**

Le maire donne lecture du courrier de la mairie de Cellule concernant une participation aux frais de scolarité pour un élève habitant COMBRONDE et scolarisé à CELLULE.

Le montant de cette participation s'élève à : 317.84€ ainsi que 157.87€ de frais de transport.

Vu l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée,

V u l'article L212-8 du Code de l'Education modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 – art.113 JORF 24 février 2005,

Considérant que la capacité d'accueil des établissements scolaires de la commune permet la scolarisation de l'enfant concerné,

Considérant que le Maire de la commune de Cellule n'a pas demandé son accord au Maire de la commune de COMBRONDE pour la scolarisation de ces enfants hors de sa commune,

Considérant que l'inscription de cet enfant n'est pas justifiée par des contraintes citées à l'article L212-8 alinéa 5 du code de l'éducation cité ci-dessus,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- N'autorise pas le Maire à régler la dépense
- N'inscrit pas la dépense au budget fonctionnement de la commune

<b>BUDGETS COMMUNAL –GENDARMERIE - ASSAINISSEMENT</b> <b>PAIEMENT DES FACTURES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2009</b>
--

Le Maire demande au vu de l'article 1612.1 du CGCT l'autorisation de mandater jusqu'à 25% des sommes prévues à la section d'investissement des budgets 2008 pour régler les nouvelles dépenses de 2009, ceci en attendant le vote des budgets primitifs 2008 sur lesquels les dépenses seront inscrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, entérine la proposition du Maire.

<b>TRAVAUX DE RENOVATION – SALLE DE SPORT</b>
---

M.GARCEAU présente l'ensemble des travaux de rénovation de la salle de sport estimés à environ 13 000€. Une subvention de 25% peut être demandée auprès du Conseil Général dans le cadre de rénovation des halles de sport.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le Maire dépose une demande subvention concernant ce dossier.

<b>PRIX DES REPAS – CLSH</b>
------------------------------

Le Maire expose que lors du dernier Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante a voté l'augmentation du coût des repas facturés au CLSH à 4.50€ le repas et a laissé le prix du goûter 0.30€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette augmentation et fixe le coût des repas à 4.50€ et des goûters à 0.30€.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Projet ADEF + est une association qui propose une action pour la mobilité en Combrailles avec la mise en place d'un moyen de transport pour les personnes en difficulté sociale moyennant une location à un prix réduit pour se rendre en formation ou à un entretien pour un emploi...

Ce projet devrait faire partie d'une plateforme en partenariat avec le SMADC pour ouvrir ce service aux personnes âgées. Ce projet est en cours, et ADEF+ est à la recherche d'un local pour garer le véhicule qui serait utilisé.

- Le Maire expose les possibilités d'instauration de la Participation pour raccordement à l'égout et la participation aux frais de branchement. Le conseil prend note de sa proposition et reporte le débat pour un conseil ultérieur.
- La Communauté de communes a organisé une rencontre concernant l'étude de la chaufferie bois suite au projet d'installation d'une industrie bois dans la zone de l'Aize. Parallèlement à cela, le SMADC a fait une présentation des différentes méthodes de chauffage car une fabrique de granulets bois s'est installée à HERMENT.
- Le Maire expose que l'enquête publique concernant la réorganisation de la voirie communale a commencé le 8 décembre et se termine le 22 décembre. Les membres du conseil municipal sont invités à formuler leurs observations.
- Mme PERROCHE indique que le lancement du projet de PLH a eu lieu le lundi 15 décembre. Cette présentation a été effectuée par le CAUE, la DDE et le Conseil Général. Ce projet sera suivi par Paulette PERROCHE et Fabienne DOS SANTOS. Il s'agit de connaître les besoins en logements, la population, les diverses zones d'accueil sur le territoire de la communauté voire même au-delà.
- M. Raoul LAMOUREUX expose que le terrassement de la future maison des associations est achevé mais que l'entreprise CHAMBON retenue pour le Gros Œuvre refuse de couler les fondations car il reste des briques sur le terrain, et elle demande à ce que le bureau de contrôle formule un avis.
- M. Bernard GARCEAU expose que le planning des travaux pour les agents techniques est mis en place pour les 5 semaines à venir. Il propose de le transmettre aux conseillers pour information et avis de leur part. Il expose que des places de parking pourraient être réalisées. Afin de réaliser ces projets et que les travaux soient réalisés dans un plan d'ensemble, le Maire propose de ressortir le dossier du plan de circulation réalisé par la commission technique.
- M. Jean Paul POUZADOUX présente le compte rendu de l'assemblée du SIAEP qui a attribué cette année une enveloppe de travaux d'un montant de 236 520€ HT. Les travaux qui seront réalisés concernent la Rue des Cassiaux, la rue de Laschamps, la Maison des Associations et la rue de la Libération. Ces travaux représentent 22% du montant des investissements pour l'année prochaine. Concernant le budget, une augmentation du prix de l'eau a été votée. Elle sera de 2.5% en 2009.
- MM. Bernard LAMBERT et POUZADOUX rendent compte des réunions du SBA. Il ressort notamment qu'il sera possible d'apporter directement les déchets verts à AUBIAT. Un dossier SBA sera ouvert en mairie.
- A compter de ce jour les comptes rendus du Conseil communautaire seront envoyés à l'ensemble du Conseil Municipal. M. LANORE informe le Conseil Municipal que concernant la zone de la Varenne les travaux d'assainissement ont commencé. Quant à la zone de l'Aize, l'appel d'offres pour l'installation d'Auvergne Bio a été lancé. La commission doit se réunir bientôt pour attribuer les lots.
- Mme Sandra PRAS présente la maquette du bulletin municipal réalisée à ce jour. Elle sera envoyée par mail à l'ensemble du Conseil municipal pour avis et correction. Les observations doivent être formulées avant lundi.

L'ordre du jour étant clos,  
La séance est levée à 20h05.

Le Maire,

Les adjoints,

Les Conseillers Municipaux,

Le secrétaire de séance,